

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 03/03/2023

ID : 025-493901102-20230222-DEL2023\_03\_CA-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

Le Directeur,  
**C. MOUGEOT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 février 2023

Délibération n° 2023-03

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 02 février 2023

**Membres présents :**

**Président :** M. ALPY

**Conseil Départemental du Doubs /Jura :** - M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – Mme LIME-VIELLE (suppléante) - M. MAIRE DU POSET – M. MOLIN - Mme ROGEBOSZ – M. VIENET (suppléant)

**Communautés d'agglomération, urbaines :** Mme BARTHELET – M. FROEHLI - M. GUY – M. LIME - M. MICHAUD - Mme SAUMIER

**Communautés de communes :** M. ALPY - M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN

**Membres excusés et représentés :**

**Conseil Départemental du Doubs :** M. BEAUDREY (suppléé par Mme LIME-VIELLE) – M. BILLOT (suppléé par M. VIENET) – Mme BRAND – (pouvoir à M. DALLAVALLE) - M. MATOCQ-GRABOT (pouvoir à Mme GUYEN)

**Communautés d'agglomération, urbaines :** M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)

**Communautés de communes :** M. FRIGO (pouvoir à M. JOUVIN)

**OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE**

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

*"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune*

*...Opérations non programmables*

*Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.*

*Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."*

**13 nouvelles opérations** sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **2 433 000 euros** :

**GRANDE-RIVIERE CHATEAU (39)** – Projet : « Création de logements ».

Par sollicitation du 29/11/2022, la commune de Grande-Rivière Château a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Cette propriété présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y mener une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes La Grandvallièrre en date du 14/12/2022.

**MOIRANS-EN-MONTAGNE (39)** – Projet : « Aménagement d'une zone d'habitat »

Par sollicitation du 20/12/2022, la commune de Moirans-en-Montagne a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Ce tènement présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite l'aménager pour y créer des logements en habitat individuel groupé et/ou intermédiaire et un accueil collectif de mineurs.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 110 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Terre d'Emeraude Communauté en date du 23/12/2022.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230222-DEL2023\_03\_CA-DE



**PAYS DE CLERVAL (25)** – Projet : « Acquisition, réhabilitation et aménagement du café-hôtel-restaurant Le Pêcheur »  
Par sollicitation du 06/01/2023, la commune de Pays de Clerval a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite préserver l'activité économique et touristique locale sur son territoire.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes en date du 23/01/2023.

**DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES (89)** – Projet : « Acquisition Auberge des Sources »

Par délibération du 9/01/2023, la commune de Druyes-les-Belles-Fontaines a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble immobilier présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite préserver l'activité économique et touristique locale sur son territoire.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 178 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre en date du 25/01/2023.

**MESLIERES (25)** – Projet : « Aménagement habitat (ancien hangar) »

Par sollicitation du 24/01/2023, la commune de Meslières a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Ce tènement, occupé pour partie par un ancien hangar, présente un intérêt stratégique pour la commune compte tenu de sa localisation et de son potentiel de réhabilitation pour la création de nouveaux logements.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 35 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 01/02/2023.

**SAINT-VIT (25)** – Projet : « Création pépinière associative et entreprises »

Par sollicitation du 26/01/2023, la commune de Saint-Vit a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite garantir le maintien de deux entreprises locataires et destiner les locaux libres à des associations et des créations/reprises d'entreprises.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 30/01/2023.

**NOVILLARS (25)** – Projet : « Maintien d'un cabinet médical »

Par sollicitation du 23/01/2023, la commune de Novillars a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Ce tènement présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite assurer le maintien d'un cabinet médical.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 140 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 30/01/2023.

**ROCHEJEAN (25)** – Projet : « Acquisition chalet des Poulains »

Par sollicitation du 27/01/2023, la commune de Rochejean a fait connaître son souhait d'acquérir un bien sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y créer un relais de chasse.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 70 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs en date du 31/01/2023.

**MAICHE (25)** – Projet : « Acquisition pour création d'un espace de respiration et de stationnement en centre-ville ».

Par sollicitation du 31/01/2023, la commune de Maiche a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Cette propriété présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite aménager un espace vert et/ou de stationnement en cœur de ville.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230222-DEL2023\_03\_CA-DE



A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Maîche en date du 01/02/2023.

**CHAUFFAILLES (71) – Projet : « Acquisition terrain nu pour création parking ».**

Par sollicitation du 02/02/2023, la commune de Chauffailles a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite créer un parking et une entrée sécurisée pour l'école.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne en date du 03/02/2023.

**CHAUFFAILLES (71) – Projet : « Création d'un tiers-lieu et d'un parking ».**

Par sollicitation du 02/02/2023, la commune de Chauffailles a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite créer un tiers-lieu et un parking.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne en date du 03/02/2023.

**CHAUFFAILLES (71) – Projet : « Réhabilitation d'un commerce en centre-ville ».**

Par sollicitation du 02/02/2023, la commune de Chauffailles a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien localisé en centre-ville (commerce à l'abandon) présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite le réhabiliter.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne en date du 03/02/2023.

**LONS-LE-SAUNIER (39) – Projet : « Acquisition d'un espace commercial ».**

Par sollicitation du 09/02/2023, la commune de Lons-le-Saunier a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y déménager temporairement des commerces impactés par des travaux.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 400 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Espace Communautaire Lons Agglomération en date du 10/02/2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
après en avoir délibéré

**DECIDE**

- d'approuver l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY